CONSEIL MUNICIPAL DU 5 AVRIL 2019

PRESENTS: MM. DESMEDT, DUBOUIL, CONVERS, BOURGETEAU, FOVIAUX, HAMOT, CROISIER, AUBRY, CHOQUET, KWAK, BERTHELOT, DEFLERS.

MMES BONNET, BRUNET, BOURGOIN, BAPAUME, FERNANDES, FLAGOTHIER, DELAUTEL, DELAMARRE.

ABSENTS REPRESENTES: M. RAUZIER par M. CONVERS

Mme LOBBE par M. KWAK

Mme GODARD-BEGUE par Mme BONNET

Mme DESMEDT par M. DESMEDT Mme PILARDEAU par Mme BAPAUME

Mme N'KLO par Mme BRUNET M. LENOBLE par Mme FLAGOTHIER

M. AUDIGER par M. DEFLERS

ABSENTE EXCUSEE : Mme HAQUET.

ORDRE DU JOUR

- 1. Désignation d'un secrétaire de séance
- 2. Compte de gestion du percepteur
- 3. Compte administratif 2018
- 4. Taux d'imposition communaux
- 5. Budget primitif 2019
- 6. Remboursement frais de visite médicale
- 7. Motion contre la fermeture d'une classe au collège Louise Michel
- 8. Tarifs de la sortie proposée par la Commission des Affaires Sociales
- 9. Rapport d'observations de la Chambre Régionale des Comptes concernant la SAO
- 10. Questions diverses

Après vérification du quorum, M. DESMEDT déclare que la séance peut valablement se tenir, cite les pouvoirs qu'il a reçus et énonce les points inscrits à l'ordre du jour.

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément à l'article L 2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. **DESMEDT** propose au conseil municipal de désigner Mme Béatrice **DELAMARRE**, secrétaire de séance.

2. Compte de gestion du percepteur

M. **DESMEDT** demande de voter les comptes de gestion du Percepteur pour la commune qui constatent la concordance des comptes administratifs dressés par le service comptabilité de la ville.

VOTE: UNANIMITE

3. Compte administratif 2018

Suite à la Commission de Finances du 1^{er} avril 2019, le Conseil Municipal, sous la présidence de M. Alain **DEFLERS**, doyen de l'assemblée, examine le compte administratif 2018 VILLE et approuve les résultats conformes aux résultats fournis par le receveur municipal qui font apparaître :

En fonctionnement : un excédent de 2 917 800,98 €

En investissement : un déficit de 41 295,28 €

➤ En restes à réaliser dépenses : 636 062,00 €

En restes à réaliser recettes : 236 741,96 €

L'excédent de fonctionnement sera donc reporté au BP 2019 pour 2 477 185,67 € soit une affectation de résultat de 440 615,31 €.

VOTE:

Section de fonctionnement

Dépenses : unanimité
 Recettes : unanimité
 Solde : unanimité

• Section d'investissement

Dépenses : unanimité sauf

Opération 512 : 2 abstentions

> Recettes : unanimité sauf

Opération 512 : 2 abstentions

Solde : unanimité

4. Taux d'imposition communaux

M. **DESMEDT** réintègre l'assemblée et propose de voter, comme chaque année depuis 5 ans, de ne pas augmenter les taux d'imposition communaux à savoir :

Taxe d'habitation: 16,76 %
Taxe foncier bâti: 35,40 %
Taxe foncier non bâti: 96,96 %

M. **DEFLERS** note que ces impôts augmenteront du fait de la hausse des bases.

M. **DESMEDT** précise que la hausse des bases est décidée par le Gouvernement mais que la ville de Saint Just en Chaussée ne souhaite pas augmenter les taux.

5. Budget primitif 2019

Suite à la Commission de Finances du 1^{er} avril 2019, M. **DESMEDT** présente au Conseil Municipal le budget primitif 2019 VILLE dont la balance s'établit ainsi :

Dépenses de fonctionnement : 7 238 798,51 €
 Dépenses d'investissement : 2 474 032,27 €

TOTAL DES DEPENSES 9 712 830,78 €

Recettes de fonctionnement : 8 935 308,67 €
 Recettes d'investissement : 2 474 032,27 €

TOTAL DES RECETTES 11 409 340,94 €

VOTE:

Section de fonctionnement

Dépenses : 28 POURRecettes : 28 POURSolde : 28 POUR

• Section d'investissement

Dépenses : unanimité sauf chapitre 20

o Opération 512 : 2 ABSTENTIONS

> Total des dépenses : 26 POUR - 2 ABSTENTIONS

> Total des recettes : 28 POUR

➤ Solde: 28 POUR

M. **DESMEDT** remercie Isabelle DHERSIN, la comptable, pour la réalisation du budget.

VOTE: UNANIMITE

6. Remboursement frais de visite médicale

M. **DESMEDT** informe le conseil municipal que trois agents ont avancé les honoraires du médecin lors de leur visite médicale obligatoire d'aptitude au permis poids lourds.

Il propose de rembourser aux intéressés les frais avancés soit la somme de 36 €.

7. Motion contre la fermeture d'une classe au collège Louise Michel

M. **DESMEDT** propose d'adopter une motion contre la fermeture d'une classe au collège Louise Michel, comme suit :

Le Conseil Municipal de la ville de Saint Just en Chaussée soutient le mouvement des personnels enseignants et élèves du Collège Louise Michel pour s'opposer à la fermeture d'une classe au collège.

Malgré l'augmentation des effectifs prévue l'année prochaine, passant de 679 à 698 élèves, la Direction Académique des Services Départementaux de l'Education Nationale envisage la fermeture d'une classe de 3^{ème}, justifiée par le manque de 4 élèves en 3^{ème} et supprime 41 heures de postes.

Cette situation aura pour conséquence d'augmenter les effectifs dans les classes à plus de 30 élèves.

Le Conseil Municipal, soucieux de la qualité de l'enseignement prodigué aux élèves du collège, décide, à l'unanimité, de soutenir les membres du collège dans leurs démarches pour obtenir le maintien d'un poste d'enseignant en 3ème.

M. **DEFLERS** demande combien il y a actuellement de classe de 3ème.

M. CHOQUET répond que cette année le collège comptabilise 6 classes de 3ème. Si la fermeture de classe se concrétise, il n'y aura plus que 5 classes comptant chacune plus de 30 élèves ce qui est catastrophique pour leur apprentissage.

VOTE: UNANIMITE

8. Tarifs de la sortie proposée par la Commission des Affaires Sociales

M. **DESMEDT** informe le Conseil Municipal que la Commission des Affaires Sociales organise une sortie pour le spectacle « Au Souffle de la Terre » le samedi 14 septembre 2019.

Il propose de valider les tarifs comme suit, en précisant que le transport en bus sera offert par la Municipalité :

- 17 € par adulte
- 9 € par enfant (de 5 à 12 ans)
- Gratuit pour les 5 ans

9. Rapport d'observations de la Chambre Régionale des Comptes concernant la SAO

- M. **DESMEDT** informe le Conseil Municipal qu'en sa qualité d'actionnaire de la Société d'Aménagement de l'Oise (SAO), la commune a été destinataire du rapport comportant les observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion de ladite société concernant les exercices 2011 à 2016, ainsi que la réponse apportée par la SAO.
- M. **DESMEDT** rappelle que la SAO a été créée en 2004 à l'initiative de Yves ROME, ancien Président du Conseil Départemental de l'Oise, afin d'apporter une aide opérationnelle (administrative, financière et technique) aux villes et Communautés de Communes dans la réalisation de projet de grande envergure.

La presse a publié un article mentionnant que la SAO devait 7 millions d'euros aux villes de l'Oise alors qu'en réalité, eu égard aux montants conséquents des opérations il est demandé aux communes une avance de trésorerie. Le surplus leur étant rendu lorsque l'opération est achevée. La Chambre Régionale des Comptes souhaite qu'un changement du mode de fonctionnement, elle préconise que la SAO fasse des emprunts.

La ville de Saint Just en Chaussée, comme de très nombreuses communes et Communauté de Communes est actionnaire. Le Département détient plus de 90 % des actions.

- M. **DEFLERS** demande si le coût est aussi élevé qu'en passant par des opérateurs privés.
- M. **DESMEDT** répond par la négative. Le coût varie entre 6 à 8 % du coût total du projet.

VOTE: UNANIMITE

TOUR DE TABLE

- M. **DESMEDT** annonce l'arrivée de trois nouveaux policiers (deux anciens militaires ayant effectués des opérations extérieures et un policier de Nogent sur Oise) portant l'effectif du service à cinq policiers et deux ASVP. Une présentation officielle aura lieu courant mai.
- M. DUBOUIL dresse la liste des travaux en cours :
- des barrières pour assurer la sécurité des enfants ont été posées dans le parc Jean-Pierre Braine
- un filet anti-pigeons a été installé sous la halle couverte
- les travaux de réhabilitation des trottoirs du guartier du Moulin viennent de débuter

Mme **BRUNET** informe que les travaux du cinéma viennent de s'achever. Le coût total s'élève à 33 470 € HT avec un reste à charge pour la commune de 3 346 €.

- M. CONVERS signale que la commission des affaires scolaires n'a pas encore pu se réunir pour effectuer la répartition des élèves dans les différentes écoles pour la rentrée prochaine. En effet, toutes les inscriptions n'ont pas encore été effectuées. Il rappelle que la date de clôture était fixée au 30 mars.
- M. **DESMEDT** rappelle qu'une commission finances aura lieu le mardi 16 avril et que le prochain conseil est prévu le vendredi 26 avril.

Les conseillers n'ayant pas d'autres observations, M. **DESMEDT** remercie les élus et lève la séance à 20h30.